

## ABONNEMENT.

**SAUMUR :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAPITTE & Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Juillet 1878.

## Bulletin politique.

Dans un conseil des ministres tenu sous la présidence du Maréchal, le Président de la République, sur la présentation qui lui en a été faite par M. Waddington, a signé et ratifié le traité de Berlin au nom de la France.

L'échange des ratifications sera effectué incessamment avec les divers États qui sont parties contractantes.

La question de convocation des Chambres est donc enterrée, et toutes les polémiques à cet égard doivent cesser devant cette ratification qui donne au plénipotentiaire français un crédit de trois mois pour expliquer son attitude au Congrès.

Il paraît qu'en République la représentation nationale n'a point à s'occuper des affaires extérieures, il faut qu'elle réserve son omnipotence pour les luttes intérieures.

A Londres, malgré le succès inattendu des plénipotentiaires anglais, le traité est l'objet des critiques les plus ardentes, et le gouvernement de la reine n'a pas cru pouvoir demander la signature de la souveraine avant d'avoir consulté les deux Chambres, avant d'avoir, au préalable, obtenu la sanction de la majorité au Parlement.

On viendra dire peut-être que la situation est bien différente.

Oui, certes, la situation de l'Angleterre est bien différente au Congrès que celle de la France : l'Angleterre acquiert et la France perd ; l'Angleterre développe son influence et ses possessions du côté de l'Orient, et la France se laisse enlever une grande partie du prestige et des avantages que lui avaient donnés dans l'Orient les traités de 1856.

Et c'est dans ces conditions que l'on ne craint pas de discourir, d'écrire et d'agir comme si le Parlement français devait avoir moins de souci des plus graves intérêts extérieurs que les Chambres anglaises !

Comment croire à la sincérité des principes républicains, quand on voit qu'ils sont abandonnés dans les questions les plus graves pour l'avenir du pays et qu'ils se montrent si absolus au service des passions politiques ?

Les républicains du 13 décembre comprennent parfaitement les conséquences de l'échec de Berlin, et ils ne veulent pas que les conservateurs, qui avaient recommandé au ministre, avant le départ des plénipotentiaires, le respect des traditions de la France, puissent constater à la tribune qu'il n'a pas été tenu compte de leurs représentations. Ils ne veulent pas que les conservateurs puissent signaler ce qu'il serait utile et possible encore de réclamer en donnant la ratification.

Les conservateurs sont obligés de faire toutes leurs réserves au sujet de cette nouvelle violation du texte et de l'esprit de la Constitution du 25 février 1875.

Quelques jours, sans doute, et peut-être plus tôt qu'on ne le croit, il leur sera permis de démontrer comment les républicains du 13 décembre entendaient le fonctionnement de leur République, et de prouver que cette République était beaucoup moins libérale que toutes les monarchies depuis 1814.

Le traité de Berlin est maintenant défini-

tif. Il est ratifié par le Maréchal-Président. Les ministres lui ont demandé cette ratification en augmentant provisoirement pour la circonstance l'étendue de ses pouvoirs constitutionnels, et en trompant peut-être sa religion avec tous les motifs ou les arguties développés dans ces derniers temps par toute la presse républicaine.

Ce ne sont pas certainement les conservateurs qui se plaindront de voir restituer au chef de l'Etat les pouvoirs qui devraient lui appartenir. Ils ne se plaindront pas qu'on lui rende toute l'autorité qui lui avait été assurée par la Constitution.

C'est précisément en raison de la confiance que leur inspirait cette autorité attribuée au Maréchal, qu'un grand nombre de conservateurs ont voté cette Constitution et qu'elle a atteint cette unique voix de majorité qui lui a donné l'existence.

Nous devons revenir aux affaires d'Orient, dont l'Italie nous a distraits depuis quelques jours.

A peine le traité de Berlin est-il ratifié que l'Angleterre et la Russie se hâtent de prendre possession de tout ce qu'elles doivent occuper.

Le 23 juillet, sir Garnet-Voiseley a publié à Chypre sa proclamation en qualité de haut commissaire royal, lu le décret de la reine, et prêté sur la Bible le serment d'allégeance. Le duc d'Edimbourg était présent à cette cérémonie.

L'occupation officielle de l'île de Chypre est donc un fait accompli.

Le gouverneur va appliquer dans l'île le système que suit l'Angleterre dans toutes ses colonies. La loi anglaise importée ne régira que les Anglais : la loi locale est maintenue pour la population indigène et pour les immigrants.

Les Russes, de leur côté, s'empressent de mettre à exécution le traité de Berlin et en même temps le traité de San-Stefano. Il ne faut pas croire, en effet, que le traité de San-Stefano n'existe plus ; le traité de Berlin a oublié de prononcer son invalidation : pour tous les points qui n'ont pas été modifiés par le Congrès, il subsiste au même titre que le traité du 4 juin entre l'Angleterre et la Porte.

Ceci est à retenir, car nous verrons bientôt les Russes invoquer plusieurs stipulations de leur traité particulier avec le sultan.

Présentement, ils se mettent en possession de Schumla que les Turcs évacuent. Puis viendra le tour de la Silistrie et de Varna. On annonce qu'en occupant ces places fortes, ils se retireront de Tchataldja. Ils font déjà, en effet, des préparatifs de retraite pour se concentrer en Roumélie et en Bulgarie, provinces qu'ils doivent, aux termes du traité, occuper un certain temps pendant leur organisation.

Les questions à régler avec la Grèce paraissent devoir présenter plus de difficultés. Les Turcs incendient toujours les villages de Thessalie, et les délimitations des territoires à céder n'ont pas été fixées bien clairement par le Congrès. Mais enfin on croit que la médiation des puissances obtiendra du sultan un règlement amiable de ces questions. Il nous paraît difficile que la Porte résiste à l'intervention de l'Europe, sur des questions que le Congrès a tranchées.

On a parlé d'une alliance possible entre l'Italie et la Grèce. Nous ne serions point étonnés que l'Italie, pour donner satisfaction à l'irritation de ses meneurs, ne cher-

chât dans une aventure en Orient quelques compensations. Nous voyons, en effet, par une dépêche, que l'ambassadeur d'Allemagne, M. de Keudell, a eu à ce sujet une entrevue avec M. Cairoli. Il est fort possible que, du consentement de Berlin, l'Italie appuie la Grèce dans ses revendications, pour chercher elle-même quelque profit dans les eaux grecques, ou en Albanie sur les côtes de l'Adriatique.

## Chronique générale.

M. de Marcère est tellement content de la réception enthousiaste qui lui a été faite pendant son voyage à Maubeuge et à Avesnes, qu'il s'est promis de récompenser par le ruban rouge quelques-uns des excellents fonctionnaires qui ont le plus contribué à ces magnifiques réceptions. Il y a surtout un maire qui a fait un bien beau discours qui figure déjà sur la liste des récompensés.

Par ordre du ministre de la guerre, tous les chefs de légion de gendarmerie sont appelés à Paris. Ils seront tour à tour reçus par le ministre de la guerre, le président du conseil et le ministre de l'intérieur. Ils recevront dans ces entrevues des instructions verbales relatives à leurs rapports avec l'autorité civile et les municipalités.

En vérité, nous voici bien lotis ! Il paraît que nos ministres, les ministres de la R. F., sont en enfance.

Qui dit cela ? Un journal républicain, très-républicain, le *Rappel*.

Voici comment parle le rédacteur en chef :

« Je ne prétends certes pas que MM. de Marcère et Dufaure aient quinze ans. Mais on peut être naïf à tout âge, et perlonne n'ignore, d'ailleurs, qu'après la première enfance, il y a la seconde. »

Depuis que l'on a annoncé la prochaine présentation aux Chambres d'un projet de loi tendant à augmenter le nombre des conseillers d'Etat, les candidats pullulent. Un journal, *l'Estafette*, cite parmi ceux qui ont de sérieuses chances : MM. Lenoël, ancien directeur des grâces au ministère de la justice, Doniol et Decrais, préfets, Tambour, secrétaire général de la préfecture de la Seine, et plusieurs professeurs républicains de nos écoles de droit.

A propos de la circulaire du ministre de l'instruction publique concernant les livres de prix, *l'Union* dit que M. Bardoux aurait été plus clair et plus net en recommandant la lecture des ouvrages propres à former de bons chrétiens et par conséquent de bons Français. Mais M. le ministre est « un homme de son temps » dans le sens républicain du mot, et il l'a prouvé en écrivant son traité sur la *Passacaille*, la *Guigue*, le *Tambourin*, la *Volte* et autres danses.

Donnera-t-on en prix le livre de M. le ministre ?

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire pour les inviter à faire adresser à tous les maires, par l'intermédiaire des inspecteurs d'académie, d'autres circulaires les engageant à interdire les quêtes, quelles qu'elles soient, dans les écoles communales.

Les instructions du ministre recommandent d'engager les maîtres à développer chez les enfants l'amour de l'épargne, à favoriser l'institution des caisses d'épargne scolaires, mais à s'abstenir de toute pression, directe ou indirecte, sur les élèves pour en obtenir des dons d'argent, même minimes.

M. Emile de Girardin a trouvé le vrai remède aux grèves dont s'inquiètent les chefs du parti républicain.

Quel est ce remède souverain ? Ecoutez l'homme à « une idée par jour » :

« La grève se comprend dans les pays où le suffrage universel n'existe pas encore et où, conséquemment, l'ouvrier est en droit de se plaindre de n'être pas légalement représenté dans l'enceinte du Parlement ; mais la grève ne se comprend pas dans les pays où le suffrage universel existe et où l'ouvrier a le droit, plus que le droit, à le pouvoir d'être le défenseur de ses idées, le défenseur de ses intérêts. »

« Soyez donc confiants et patients !  
« Est-ce que, grâce à la République, vous n'êtes pas électeurs ?  
« Ne soyez donc plus grévistes !  
« Soyez citoyens. »

Ah ! le bon billet ! Mais, dimanche dernier, le républicain Girard a été élu député : qu'est-ce que cela peut faire pour terminer la grève, qui, loin de s'apaiser, s'est aggravée en s'étendant ? Et, en quoi, d'ailleurs, l'intérêt de l'ouvrier sera-t-il représenté légalement à la Chambre par M. Girard, ou par M. de Girardin, ou par M. Gambetta ? Entre ces riches bourgeois et les ouvriers, qu'y a-t-il de commun ? Ah ! que M. de Girardin et ses amis trouveraient le suffrage universel moins à leur gré, si les ouvriers prenaient parmi eux, à l'exclusion des bourgeois, les défenseurs de leurs idées et de leurs intérêts !

Le directeur des Frères des écoles chrétiennes de Paris vient d'assigner en police correctionnelle, pour le 2 août prochain, le gérant du *National* d'Aix, à raison de la reproduction d'un article du *Bien public* (disparu) ayant trait à une instruction dirigée contre un Frère, instruction suivie d'une ordonnance de non-lieu.

Les Frères demandent au gérant du *National* 10,000 fr. de dommages-intérêts.

La cour d'appel de Rennes vient de confirmer un précédent jugement du tribunal de Saint-Malo, qui condamnait le maire de Combour à un mois de prison et 200 fr. d'amende, pour diffamation publique contre un ecclésiastique de la localité.

A la suite de ce jugement, le préfet a demandé la révocation de ce maire.

On signale en Corse un assez grand nombre d'Italiens qui font en ce moment une

propagande annexionniste à laquelle le pré-  
fet républicain de ce département fait trop  
peu attention. On dit même tout haut que les  
républicains ne seraient pas fâchés de se dé-  
barrasser de l'île de Corse dont les souvenirs  
historiques les terrifient quelquefois.

On nous donne aussi ce renseignement  
complémentaire qui a bien son importance :  
c'est que les agents annexionnistes de l'Ita-  
lie appuient leur propagande par des argu-  
ments en numéraire, ce qui, croyons-nous,  
ne les avancera guère, car le peuple corse  
est invariablement attaché à la France.

#### MARIAGE DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

On lit dans l'Indépendance belge :

« On avait annoncé dernièrement que le  
» fils de Napoléon III devait épouser une  
» fille du roi de Danemark; puis on a dé-  
» menti la nouvelle. Des personnes en me-  
» sure d'être bien informées m'affirment  
» que ce projet n'est nullement abandonné  
» et que l'ex-prince impérial épousera la  
» princesse. Malgré toute la confiance que  
» j'ai dans les personnes qui m'ont donné  
» cette information, je crois qu'il faut l'ac-  
» cueillir avec quelque réserve. »

Le correspondant de l'Indépendance belge a  
été en effet très-bien renseigné, et « sa ré-  
serve » est, depuis quarante-huit heures,  
chose tout à fait inutile, puisque des dépê-  
ches arrivées mardi à une personne de l'en-  
tourage de M. Rouher, portent que le ma-  
riage a été définitivement arrêté.

#### LA MOBILISATION DE L'ARMÉE.

Nous trouvons dans la République fran-  
çaise des renseignements qui sont de nature  
à intéresser nos lecteurs, et que nous repro-  
duisons.

Le journal de M. Gambetta les emprunte  
à une brochure intitulée : « Etude sur la mo-  
bilisation. »

Les forces militaires de la France contiennent  
aujourd'hui 3,600,000 hommes, soit 10 0/0 de la  
population. Ce formidable effectif se décompose  
comme il suit :

1° SOUS LES DRAPEAUX :		HOMMES.
Armée permanente de terre,		480.000
Armée permanente de mer,		50.000
	Total,	530.000
2° DANS LEURS FOYERS :		
Armée active de terre.		
Disponibilité,		900.000
Réserve,		700.000
Armée active de mer.		
Disponibilité,		20.000
Réserve,		50.000
Armée territoriale,		700.000
Réserve de l'armée territoriale,		700.000
	Total,	3.600.000

Sur le pied de paix, l'armée permanente a  
110,000 chevaux environ : si elle était mobilisée,  
il lui en faudrait encore environ 110,000, et ce  
nombre d'animaux devrait être doublé si l'on vou-  
lait remonter l'armée territoriale également mise  
sur le pied de guerre.

Quant aux équipages, ils contiennent en temps  
de paix 46,000 voitures régulières qui ne seraient  
pas en quantité suffisante pour faire campagne :  
on les renforcerait de voitures attelées, de wagons,  
de bateaux, que l'autorité militaire se procurerait  
par voie de réquisition, suivant le mode de trans-  
port le plus avantageux.

On estime que l'armée permanente, transformée  
en armée active pour la mobilisation, pourrait en-  
cadrer environ 1,180,000 hommes, dont :

770,000 dans l'infanterie,
142,000 dans l'artillerie,
90,000 dans la cavalerie,
20,000 dans le génie,
44,000 dans le train des équipages,
50,000 dans la gendarmerie,
26,000 dans les troupes de l'administration,
38,000 dans les services accessoires.

Or, l'armée permanente de terre, la disponibilité  
et la réserve de l'armée active contiennent ensem-  
ble 2,080,000 hommes.

Il resterait donc encore à encadrer 900,000 hom-  
mes sur lesquels on en compte 600,000 non ins-  
truits.

Après le départ de l'armée active, on disposera  
encore de 300,000 hommes instruits pour combler  
les vides qui se produiraient dans cette armée :  
ces 300,000 hommes resteront dans les dépôts,

ainsi que les 600,000 hommes non instruits dont  
nous venons de parler.

« Y trouveront-ils des cadres en quantité suffi-  
sante pour les instruire ? » Telle est la question que  
se pose, mais sans y répondre, l'auteur de l'Etude  
sur la mobilisation.

Pour nous, nous ne saurions ainsi émettre un  
doute et passer outre. Evidemment non, les cadres  
des dépôts ne seront ni assez solides pour instruire  
et maintenir une semblable masse.

Aussi, de deux choses l'une : ou il faut assurer  
dès le temps de paix la formation de ces cadres,  
afin de ne pas laisser dans les foyers aucun des  
hommes susceptibles d'être appelés en cas de mo-  
bilisation ; ou il faut échelonner les appels en  
raison de la capacité et de l'élasticité des cadres  
actuels, de façon à ne pas les déborder.

Nos lecteurs n'ont point oublié, qu'en  
1876 comme en 1877, les candidats républi-  
cains (aujourd'hui députés) se donnaient  
comme des partisans convaincus de la paix.  
On accusait les conservateurs de vouloir et  
de préparer la guerre : le triomphe de la  
République devait assurer la paix, et amè-  
nerait la diminution des charges militaires.

Combien d'honnêtes pères de famille ont  
 voté pour les républicains parce qu'on leur  
promettait de leur rendre leurs enfants.

Et depuis que les républicains sont au  
pouvoir, depuis que M. Gambetta règne et  
gouverne, les appels n'ont pas cessé. On a  
doublé le temps du service pour la seconde  
portion du contingent, puis on a levé les ré-  
serves ; maintenant on appelle l'armée terri-  
toriale ; et nous ne sommes pas au bout, si,  
comme le journal de M. Gambetta le de-  
mande, « les études de mobilisation.....  
doivent trouver leur sanction.....dans la mo-  
bilisation d'un ou de plusieurs corps d'ar-  
mée avec une classe seulement, puis avec  
toutes les classes disponibles, et enfin AVEC TOU-  
TES LES CLASSES DE L'ARMÉE ACTIVE. »

Cultivateurs qui manquez de bras, ré-  
jouissez-vous : la République française vous  
promet de beaux jours. Comme ce sera  
commode de cultiver vos terres, comme le  
commerce marchera bien, quand toutes les  
classes de l'armée active seront sous les  
drapeaux !

#### Etranger.

ANGLETERRE. — Tout le monde officiel an-  
glais est dans la joie. Le marquis de Salis-  
bury a reçu l'ordre de la Jarretière tout  
aussi bien que le comte de Beaconsfield.

— La reine Victoria marie son avant-  
dernier fils, le duc de Connaught, avec la  
princesse Louise de Prusse ; cet événement  
a été annoncé aux Communes par un mes-  
sage de la reine, réclamant, à cette occasion,  
une dot pour le prince, ce qui n'a pas été  
du goût de tout le monde, à ce qu'il paraît.  
Un député, M. Lilk, a déclaré qu'il propose-  
rait un amendement tendant à rappeler  
qu'il n'a existé aucun précédent à une telle  
demande avant le règne actuel, mais les  
Chambres passeront outre.

— Dans la même séance, sir John Hol-  
ker, attorney général, répondant à sir Ver-  
non Harcourt, dit que jamais l'île de Chypre  
ne fera partie des possessions anglaises au-  
trement que comme une île occupée et ad-  
ministrée conformément à la convention du  
4 juillet.

Quant à l'arrangement financier conclu  
avec la Porte pour prix de la cession de  
Chypre, le marquis de Salisbury a déclaré à  
la Chambre des lords qu'il ne pouvait don-  
ner des détails avant d'avoir reçu le rapport  
de sir Garnet Wolseley. L'excédant à payer  
à la Turquie sera basé sur la moyenne des  
cinq dernières années. C'est la seule indica-  
tion qui ait été donnée.

#### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de prendre,  
relativement au recrutement, une série de  
décisions assez importantes.

Le chiffre de la première portion du con-  
tingent ayant été calculé exactement d'après  
les besoins de la nouvelle organisation, est  
arrêté une fois pour toutes et ne variera plus.  
Il sera de 82,460 hommes.

L'appel aura lieu tous les ans du 1<sup>er</sup> au 5  
novembre, pour cette première portion, et

du 10 au 15 du même mois pour la deu-  
xième portion. L'instruction des deux por-  
tions pourra donc commencer en même  
temps.

Celle des engagés volontaires commen-  
cera aussi à la même époque, ce qui aura  
pour résultat de supprimer ces retardataires  
dont l'éducation absorbait indéfiniment les  
instructeurs et dérangeait tous les services.  
A cet effet, les engagements volontaires ne  
seront plus reçus que du 1<sup>er</sup> au 30 octobre.  
Par exception seulement, les jeunes gens qui  
s'engagent pour devancer l'appel pourront  
le faire aussi du 1<sup>er</sup> au 31 mars. Sauf ces  
deux mois, les engagements seront fermés  
dans l'armée.

Un nombre d'engagés volontaires sera fixé  
pour chaque régiment, de façon à ce que  
l'attrait d'une bonne garnison ou tout autre  
motif ne pousse pas les engagés dans les  
mêmes corps. On veut, avec raison, que la  
composition des effectifs soit à peu près par-  
tout la même dans chaque arme respective  
comme qualité et quantité.

On étudie, au ministère de la guerre, un  
projet de mobilisation partielle. Cet essai  
servirait d'épreuve ; il permettrait de juger  
si toutes les autorités qui doivent concourir  
au travail de la mobilisation possèdent une  
connaissance exacte de leurs devoirs et de  
leurs fonctions.

L'essai aurait lieu pour un corps d'armée  
du Centre ou de l'Ouest.

M. le général de brigade baron Saint-  
Cyr-Nugues, nommé chef de cabinet du  
ministre de la guerre, en remplacement du  
colonel Corbin (qui a donné sa démission à  
la suite du renouvellement partiel du conseil  
d'Etat), est neveu du maréchal Gouvion  
Saint-Cyr ; il occupait l'emploi de secrétaire  
de la commission de l'Ecole supérieure de  
guerre et de président de la réunion des offi-  
ciers de la rue Bellechasse.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Habeneck, secrétaire général de la  
préfecture de Maine-et-Loire, est nommé  
sous-préfet de l'arrondissement de Carpen-  
tras (Vaucluse).

M. Roussin, sous-préfet de Saint-Jean-de-  
Maurienne (Savoie), est nommé secrétaire  
général de la préfecture de Maine-et-Loire.

Les nominations suivantes viennent d'a-  
voir lieu dans le personnel du manège de  
l'Ecole de cavalerie de Saumur :

M. Henri Barbier de Montault, maréchal-  
des-logis chef, a été nommé sous-lieutenant  
au 2<sup>e</sup> dragons, à Chartres ;

M. Cl. Berthomé, adjudant, a été nommé  
sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> dragons, à Valen-  
ciennes ;

M. Ch. Bastien, adjudant, a été nommé  
sous-lieutenant au 22<sup>e</sup> dragons, à Provins.

#### LE PORTE DE LA GUITARE.

M. Frédéric Trémel, appelé, par Victor  
Hugo, « le Poète de la guitare », donnera deux  
séances artistiques et littéraires au GRAND  
CAFÉ DU COMMERCE, aujourd'hui samedi 27  
et demain dimanche 28 juillet, à 8 heures  
1/2 du soir.

M. Trémel, à l'exemple des anciens trou-  
badours, parcourt la France en chantant ses  
œuvres et en s'accompagnant de la roma-  
nesque guitare, que l'artiste sait faire vi-  
brer avec une surprenante sonorité.

Le répertoire de M. Trémel est d'un bout  
à l'autre charmant ; il se compose exclusi-  
vement de petites bluette de salons et de ro-  
mances sentimentales, que l'artiste détaille  
avec un goût parfait et un juste sentiment  
des nuances.

Ajoutons que M. Trémel ne s'occupe nul-  
lement de politique ; ses séances ont un ca-  
ractère purement artistique et littéraire, et  
ne peuvent, par conséquent, froisser per-  
sonne.

#### SQUARE DU THÉÂTRE.

#### Musique municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du dimanche 28 juillet 1878,  
à 8 heures 1/2 du soir.

#### Programme.

1. Neuilly, pas redoublé (Tilliard).

2. Richard Cœur-de-Lion, fantaisie (Grétry).  
3. Philidora, qui a valu la médaille d'or  
au concours de Paris.

4. La Tour des Pins, qui a valu la médaille  
d'or au concours des Sables.

5. La Grotte des Fées, qui a fait obtenir le  
1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil, au concours  
d'Angers.

6. Rambouillet, pas redoublé.

Varennes-sous-Montsoreau. — Dimanche  
soir, entre six et sept heures, le jeune Paul-  
Louis Besnier, âgé de 13 ans, demeurant à  
Varennes, s'est noyé en se baignant dans la  
Loire, au Port-de-Montsoreau. On dit que  
cet enfant était entré dans le fleuve peu  
d'instants après avoir fait son repas. Un ha-  
bitant de la commune, M. Oudin, s'est cou-  
rageusement jeté à l'eau pour essayer de  
sauver le petit imprudent ; mais, malgré  
tous ses efforts, il n'a pu y réussir.

#### Nous lisons dans le Siècle :

« Un des hommes qui connaissent le  
mieux la situation économique de nos dé-  
partements vinicoles nous écrit qu'il existe  
aujourd'hui un stock formidable de vins.  
Les caves des producteurs français conti-  
nent soixante-dix millions d'hectolitres de  
vins invendus. Il existe en outre des quanti-  
tés importantes de vins exotiques d'Espa-  
gne, d'Italie, etc., qui encombrant tous les  
marchés français. La récolte pendante sera  
très-abondante. En présence d'un pareil  
stock, notre correspondant se demande  
pourquoi, dans l'Hérault, dans l'Aude, etc.,  
les prix se maintiennent entre 42 et 48 fr.  
l'hectolitre.

» Notre réponse est bien simple ; elle n'a  
qu'un mot : liberté. Est-ce que l'on peut  
obliger les détenteurs de vins à les mettre en  
vente ? Non sans doute. Tout producteur est  
libre de vendre son produit au moment qui  
lui paraît le plus convenable à ses intérêts. »

#### CHOLET.

Demain dimanche 28 juillet, courses et  
fêtes à Cholet. Concert par la musique mu-  
nicipale et celle du 435<sup>e</sup> de ligne ; feu d'arti-  
fice, etc.

— Le 22 juillet, vers 11 heures du soir,  
un jeune homme de 16 ans, Gustave Laga-  
dier, apprenti boulanger chez M. Chalopin,  
route Nationale, à Cholet, s'étant imprudem-  
ment penché par une fenêtre du troisième  
étage, est tombé sur la route et s'est tué sur  
le coup.

\*Colombiers (Vienne). — Un navrant acci-  
dent a été causé samedi dernier par la fou-  
dre, dans la commune de Colombiers, ar-  
rondissement de Châtelleraul.

Un pauvre enfant de 12 ans, Henri Brault,  
était occupé avec sa mère à ramasser du  
chaume pour ses brebis, lorsqu'un coup de  
tonnerre l'a foudroyé.

En le voyant tomber, sa mère est accou-  
rue et l'a trouvé en proie aux dernières con-  
vulsions de l'agonie ; ses cheveux étaient  
brûlés, ses effets en lambeaux, ses sabots  
brisés. On l'a, de suite, transporté sur un  
lit, mais il avait déjà rendu le dernier sou-  
pir.

Le jeune Henri était l'aîné de cinq en-  
fants et, déjà laborieux, commençait à ren-  
dre des services à ses parents. Sa mort  
plonge cette honorable famille de cultiva-  
teurs dans la désolation.

#### POITIERS.

Un singulier et bien fâcheux accident est  
arrivé avant-hier dans le restaurant situé en  
face la gare des voyageurs et tenu par M.  
Brossard.

Un jeune soldat de la classe de 1876,  
Louis Levraut, qui revenait de passer quel-  
ques jours près de sa famille dans la Côte-  
d'Or, et se rendait à Rochefort pour rejoind-  
re le 3<sup>e</sup> d'infanterie de marine auquel il  
appartient, était arrivé à Poitiers par le train  
de 10 heures 48 minutes.

Le train qui devait l'emmenner à Roche-  
fort ne partant qu'à 2 heures 15, il était  
entré pour déjeuner dans le restaurant Bros-  
sard.

Après son repas, il se rendit aux cabinets ;  
mais, en se baissant, un revolver chargé  
qu'il avait eu l'imprudence de garder dans  
sa poche, partit, et une balle vint le frapper  
à l'avant du bras gauche, un peu au-dessous  
du coude.

Au bruit de la détonation, les employés

de l'hôtel accoururent et trouvèrent le jeune militaire baignant dans une mare de sang. M. le docteur de la Bâte, qui passait par hasard en voiture, vint donner ses soins au blessé et put opérer l'extraction de la balle. Le blessé a été transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où les bons soins qui lui sont prodigués opéreront, on l'espère, une prompte guérison. (Journal de la Vienne.)

Connerre (Sarthe). — Voici les noms des deux jeunes gens appartenant à la musique de Bonnetable (Sarthe), et qui se sont noyés la semaine dernière à Connerre, en revenant du concours musical de Paris : Pasquier, Gustave-Eugène, âgé de vingt ans, sabotier, célibataire. Héralt, vingt-cinq ans, peintre, marié, qui laisse sa jeune femme veuve avec un enfant d'un mois. Le premier s'est noyé en se baignant dans l'Huisne, où il a perdu pied, et le second en voulant sauver son camarade.

Un accident affreux est venu attrister la population de Saintes (Charente-Inférieure).

Un pêcheur, le sieur Jean Giraud, remontait le courant de la Charente avec un bateau chargé d'engins de pêche, et tiré à la cordelle par sa femme. La corde se rompit et le bateau alla heurter violemment un des pieux employés à la construction du nouveau pont, où le courant est très-fort. Une voie d'eau se déclara aussitôt et l'eau pénétra dans le bateau. Au bout de peu d'instants la frêle embarcation disparaissait et Giraud se voyait livré aux eaux perfides du fleuve.

C'était au moment où les ouvriers du pont étaient allés déjeuner. Un jeune homme du nom de Mâchard, Joseph, âgé de 16 ans, mouleur, natif de Laval (Mayenne), travaillant chez M. Petit, mécanicien, passait sur la passerelle; en entendant appeler au secours, il se précipite sur le lieu du sinistre et, ne consultant que son dévouement, il s'est jeté courageusement à l'eau pour sauver le pêcheur qui se noyait. Après quelques efforts des deux malheureux qui se sont débattus pendant plusieurs minutes au-dessus de l'eau, on les a vus s'enfoncer ensemble. C'était pour ne plus reparaitre.

M. Piochaud, avisé presque aussitôt, a plongé à plusieurs reprises, mais sans résultat.

Les deux cadavres ont enfin été retrouvés.

Giraud était âgé de 44 ans; il laisse une femme et plusieurs enfants.

La municipalité de Saintes a donné un terrain pour sa sépulture; l'enterrement de première classe a été payé par des souscriptions.

## L'EXPOSITION

14<sup>e</sup> LETTRE DE PARIS.

La galerie de l'Ecole militaire a pris le nom de *salle du travail*, parce que l'on y fabrique mille objets sous les yeux du public; mais il ne faudrait point croire que la seule-ment à lieu la fabrication, les galeries des machines étant toutes peuplées d'instruments, d'outils et de machines, grandes et petites, qui remplissent le même but.

Cependant la salle du travail est pleine d'attraits par la diversité même de sa fabrication.

Ici c'est l'ivoire minérale pour les pommes de parapluies, les boutons de portes et les glaces à main, près des articles d'œufs de Pâques et autres objets d'étagères, en os et un ivoire — des bijoux pour enfants, poupées, biberons, hochets, etc., — des objets de poche et de luxe en or, argent et aluminium, — de la bijouterie en or doublé, or sur nacre, or sur argent, — d'une machine à coudre les chapeaux de paille, — de la coutellerie et orfèvrerie de table, — des vêtements en caoutchouc, — d'une émaillerie de verre, genre si connu et si estimé lorsqu'il est aux mains d'un émailleur émérite comme notre compatriote Lambourg.

C'est encore la fabrication des fleurs artificielles, — des porcelaines et cristaux montés — de la gravure sur métaux, — des nattes et tresses de cheveux, — des éventails, — des outils à découper, — des timbres, cachets, — de la galvanoplastie, — des articles algériens, — des fleurs en émail, —

des chapelets et bijouterie religieuse, — des chiffres et armoiries, — de la vannerie, — de la maroquinerie, — des pipes et porte-cigares en ambre et écume de mer, — des perles en cristal, — des presses pour copies de lettres, à engrage et mouillage automatiques, — des appareils simples et brevetés pour le frotage à bras et sans fatigue, — de fleurs, d'insectes, d'oiseaux, le tout monté en plumes naturelles, ce qui est fort gracieux, — et enfin du vrai briquet, donnant du feu pour rien et toujours, au moyen d'un simple coup de poing sur l'appareil, — et des parapontes qui ne permettent plus au vin de faire tache sur les nappes.

Mais nous avons réservé à votre curiosité et même à votre admiration quelques grandes et belles choses encore : c'est le métier pour rubans, qui fabrique portraits et cravates en soie, — c'est la reproduction des broderies et applications anciennes, — un métier mécanique de 208 aiguilles pour la haute nouveauté en robes et fantaisies, — la reprise du cachemire des Indes, — la fabrication de la dentelle, — des bas élastiques perfectionnés et sans couture, — enfin c'est un électrophore à l'état de jouet, — une fabrique de bébés et de poupées incassables, — et enfin, pour terminer par deux curiosités de premier ordre, c'est l'*Oudine* ou la Poupée qui nage comme le plus fort des nageurs, — et c'est la *taille du diamant*, vrai spectacle d'industrie, qu'il n'est guère donné de voir et d'étudier ailleurs qu'à l'Exposition.

Franchissez la galerie du travail, et vous êtes dans le parc où les fondeurs de cloches vous font entendre leur gros bourdon au son merveilleux et leur carillon aux quarante-quatre cloches, qui s'effectue tout simplement par un doigt de piano; — où vous voyez des machines de genres divers, les unes vous donnant son et farine, les autres du pain, et celle-ci de la glace à discrétion et à la minute.

Vous y trouverez des tentes pour vous abriter en temps de campagne, — des appareils d'électricité, — les inventions nouvelles pour chemins de fer, — des églises gothiques avec vitraux moyen âge, — des pavillons complets de céramique, — des bazars pleins de produits étrangers, — des restaurants et cafés, — et enfin une charmante volière d'un millier d'oiseaux du Sénégal, tous plus jolis les uns que les autres, et chantant toutes les chansons les plus gracieuses de leur pays.

Et, lorsque vous aurez vu et entendu toutes ces merveilles, vous direz comme moi : « Assez pour une visite, et à demain. »

P. PROUTEAU,  
Directeur-propriétaire du journal parisien  
*La Prime.*

## Faits divers.

Les ouvriers fondeurs de Rives (Isère) viennent de se mettre en grève; ils réclament une diminution du temps de travail et le maintien du salaire actuel.

Au Havre, la grève des ouvriers charpentiers persiste. Une réunion des patrons et de délégués ouvriers convoquée par M. le maire n'a pas abouti à un résultat satisfaisant. Cependant, il n'y a qu'un désaccord de 5 centimes sur le prix de l'heure.

Le gros lot de 200,000 fr., au dernier tirage des obligations de la ville de Paris (emprunt 1869), a été gagné par M. Henri Boileau, comptable à Armentières (Nord).

Un exemple à suivre. — En Allemagne, il s'est formé une Société vinicole qui a pour but de travailler d'une façon énergique à combattre la falsification des vins. Conformément aux résolutions prises, l'an dernier, par le congrès de Fribourg, cette société vient, à ce que nous apprennent les journaux allemands, d'adopter une mesure qui a été accueillie très-favorablement dans les cercles.

Elle a pris le parti de publier de temps à autre des listes contenant le nom des producteurs de la Société qui se présentent comme vendeurs de vins naturels. Ces listes sont répandues à des milliers d'exemplaires : il y est annoncé si les

vins se vendent en gros ou en détail, s'ils ont été débités par adjudication, etc. De cette façon, le public est informé des débouchés d'où il peuvent tirer des vins, dont la pureté est garantie.

Au bureau de la Société existe une section chimique; les vins en question, sur lesquels l'acheteur aurait des doutes, y sont soumis à une analyse sévère.

Au reste, cette question si importante des moyens de combattre la falsification des vins sera traitée à fond dans un congrès de la Société, congrès annoncé comme devant se réunir à Würzburg, du 15 au 18 septembre de cette année. Beaucoup d'autres questions intéressant la viticulture et le traitement des vins y doivent être également traitées par des spécialistes.

## LA JALOUSIE EST DE TOUS LES TEMPS.

Anecdote agricole.

Le 10 juin dernier, a eu lieu l'inauguration du monument élevé au fondateur de la célèbre école de Grignon. M. Heuzé, ancien professeur de cette école, chargé de prononcer l'éloge d'Auguste Bella, a retracé en termes chaleureux la vie si laborieuse et si complète de ce savant novateur. Nous nous faisons un véritable plaisir d'extraire de son discours le passage suivant, qui contient une éloquente anecdote :

« Quand on se rappelle, dit M. Heuzé, les critiques injustes faites contre l'école d'agriculture de Grignon, il y a trente ans, dans le but d'exciter la haine aux yeux ouverts, la méchanceté aux oreilles tendues et d'abreuer les jours de Bella d'amertume et de chagrin, on est forcé de reconnaître que ces manœuvres ne sont pas nouvelles, et que de tout temps le succès a eu des envieux. J'en ai la preuve dans les faits qui appartiennent à l'histoire de l'agriculture. Un seul exemple justifiera cette assertion :

« Un jour, alors que la fortune, le succès et le bonheur souriaient à Furius Crésinus; alors que cet agriculteur constatait, la joie dans le cœur, qu'il était parvenu à vaincre l'ingratitude de son sol, à doubler ses moissons en créant de riches cultures fourragères et en variant sans cesse ses récoltes, afin de s'accorder à la terre aucun repos, un de ses voisins, jaloux de ses succès, ignorant la cause de ce progrès et ne pouvant dès lors le réaliser sur son domaine, eut la triste pensée d'attaquer Crésinus et de le calomnier. Ne pouvant, par ses critiques acrimonieuses et injustes, conquérir l'opinion publique, il imagina de l'accuser de magie, espérant par là obtenir une condamnation. Traduit devant le tribunal, Crésinus ne se découragea pas et se borna à faire conduire au Forum ses instruments aratoires et ses bœufs laborieux; puis, il dit aux Romains :

« Voilà en quoi consistent mes sortilèges et mes enchantements ! Tout le secret est là ! Ajoutez à ces puissants moyens mes capitaux, mes fortes fumures, mes veilles, mes fatigues et mes méditations que je ne puis apporter devant vous, — et vous saurez alors pourquoi je passe pour être favorisé des génies ! »

« Ces paroles désarmèrent son adversaire et tout le comice éclata en applaudissements et reconduisit Crésinus au milieu de ses champs. »

A la cour d'assises :

— Accusé, vous vous êtes acquis la réputation d'un abominable gredin !

L'accusé courbe la tête en silence.

— Vous avez été parjure !

L'accusé joint les mains avec désespoir.

— Votre passé est un tissu de crimes !

Même jeu anxieux et muet.

— Votre fortune a été édiflée sur des cadavres; vous avez nagé dans le sang pour parvenir à la prospérité. Que de victimes immolées par vous, que de ruines amoncelées sur votre route !... Des millions ont été, par milliers, engloutis dans vos hontes !

Même pantomime équivalant à un aveu.

— Un jour, tenez, un jour, vous avez volé jusqu'à un foulard !

Cette fois, l'accusé se redresse, la narine fré-

missante, les dents serrées, l'œil en feu. Il promène dans le prétoire un regard chargé de mépris, et, d'une voix stridente :

— C'est faux, mon président ! Je n'ai pas volé de foulard ! Ceux qui ont dit ça ont menti !

Au Palais de Justice :

Le président. — Comment, misérable, pendant l'incendie vous volez la montre de ce monsieur au lieu de faire la chaîne ?

Le prévenu. — Mon président, c'est que la chaîne n'était pas avec !

Dans un restaurant... très-propre :

— Garçon !

— Monsieur.

— Voyez les bords de cette assiette, vos doigts y sont marqués en saleté.

— Qu'est-ce que dirait monsieur, s'il voyait les mains du chef !

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescieri du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescieri m'a sauvé la vie. — ERNEST CARRÉ, musicien au 63<sup>e</sup> de ligne, Verdun. — Darrès : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescieri. — N° 49,811 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescieri Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescieri, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescieri chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DELAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

